

RUN

LA COURSE EN DUO

ENSEMBLE

RÈGLEMENT

L'organisation

« Run Ensemble » est une course à pieds en duo organisée par l'association « Bougez En Bièvre-Est » - B.B.E : 1329 Montée du Futeau – 38690 – Colombe en Isère.

Tout participant prenant part à cette épreuve est censé en connaître le présent règlement. Il s'engage à respecter sans réserve toutes ses dispositions.

Lieu

« Run Ensemble » se déroulera sur la commune d'Izeaux (38690) en Isère. Le départ et l'arrivée se feront au Gymnase d'Izeaux.

Epreuve

« Run Ensemble » est une épreuve de course à pieds non chronométrée d'une distance d'environ 6km pour les adultes (le matin) et d'une distance adaptée pour les courses adulte/enfant de l'après-midi. Le lieu du départ se situe à Izeaux, le lieu d'arrivée est au même endroit.

Le détail du programme de l'événement sera communiqué sur notre site internet www.run-ensemble.fr ; deux courses sont prévues :

- Une course en duo, le matin, pour les coureurs à partir de 16 ans
- Une course adulte/enfant, l'après-midi, pour les coureurs de 4 à 16 ans

L'âge du participant pris en compte est celui qu'il aura au jour de l'évènement

L'épreuve s'effectue en duo et par équipes de 2 personnes :

Homme/Femme,

Homme/Homme

Femme/Femme

Adulte homme ou femme / enfant fille ou garçon

Adulte homme ou femme / chien

Les 2 inscrits de chaque équipe seront liés du début jusqu'à la fin du parcours avec un élastique. Ce dernier sera distribué lors du retrait des dossards et sera le seul autorisé durant le parcours.

Pour les duos « adulte homme ou femme / chien », l'animal sera relié à son maître par une laisse ou longe, extensible ou pas, de 2 mètres maximum fixée à un harnais avec attache (cf. détail des conditions en annexe 1).

Les participants devront impérativement respecter :

- Le présent règlement
- Le sens et les limites du parcours matérialisés par des flèches, barrières, rubalises et banderoles... Ces derniers devront impérativement respecter
- Les consignes des contrôleurs présents le long de la course.

Conditions de Participation

- Pour les mineurs :
Une autorisation parentale est obligatoire pour les participants mineurs (sans présentation de ce document, aucun mineur ne sera autorisé à prendre le départ et ne pourra être remboursé de son inscription).
- Pour la course adulte/enfant :
La présence d'un adulte avec l'enfant est obligatoire.
- Pour la course adulte/chien :
Seules les personnes de plus de 16 ans (catégorie adulte) pourront courir avec un animal. L'animal devra être tatoué et vacciné (cf. détail des conditions en annexe 1).

Retrait des dossards

Vous pourrez retirer votre dossard :

- Le jour J à partir de 9h30

Inscription

L'inscription aux différentes courses se fait en ligne, sur le site www.run-ensemble.fr. Le règlement s'effectue sur internet (Système sécurisé).

Les tarifs sont disponibles sur le site internet à l'adresse www.run-ensemble.fr

L'inscription de dernière minute sera possible le jour de l'événement dans la limite des places disponibles.

Lors de l'inscription, les participants devront inscrire le nom des deux personnes constituant le binôme comme une seule et même inscription (un formulaire pour deux personnes).

Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de participants.

Identification des participants

Chaque participant(e) est muni(e) :

- D'un dossard qu'il fixera où bon lui semble, mais de manière visible. Les personnes sans dossard ne seront pas admises sur le parcours.
- D'un élastique Run Ensemble qui devra être conservé du début jusqu'à la fin du parcours sous peine de disqualification. Les personnes sans ce lien ne seront pas admises sur le parcours.

Tenue

Il est conseillé aux participants de venir déguisés ou en tenue de sport et avec une paire de bonnes chaussures de sport.

Toutes fantaisies sont les bienvenues, à condition que cela n'entrave pas la progression des participants et ne présente pas un risque quelconque pour les autres participants ni pour le participant lui-même.

Il est également conseillé de prévoir des vêtements de rechange. Un vestiaire sera mis à votre disposition pour vous changer, des toilettes et des douches seront à votre disposition après la course.

Une consigne surveillée pourra être mise à votre disposition en fonction du nombre de participants.

Dommages matériels

L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol, bris ou pertes des biens personnels (tenues, montres, cardio,...) des participants pendant la course.

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leurs équipements. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chaque participant.

Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement et les zones traversées, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages, plastiques...) sur le parcours. L'ensemble des participants ne devra pas allumer de feu. Il est également rappelé aux participants qu'il est interdit d'évoluer en dehors du balisage.

Sanctions

Toute infraction constatée par un contrôleur ou membre de l'organisation entraînera la mise hors course (aucune réclamation ne sera possible) :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours, des bénévoles ou du matériel,
- Comportement dangereux, agressif ou anti-sportif,
- Abandon de déchets sur le parcours.

Sécurité

Un service d'assistance médicale est assuré par des unités des secours mobiles. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte. Tout participant faisant appel aux secours se soumet à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Assurances

Responsabilité civile :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande à contact@run-ensemble.fr

Assurance individuelle accident : Nous recommandons à tous les participants de souscrire à une assurance (facultative) garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu lors de la course et sur son parcours qu'il en soit responsable ou non.

Annulation / changement

La course ne sera pas annulée en cas de mauvais temps, cependant, jusqu'au 27 avril 2018 l'équipe d'organisation se laisse le droit d'annuler la course. Dans ce cas un remboursement intégral des frais d'inscription sera réalisé.

En cas d'annulation de votre inscription aucun remboursement ne sera effectué.

Toutefois, il sera possible de céder votre dossard à une autre personne répondant aux conditions d'inscriptions sous réserve de nous avoir informé par mail : contact@run-ensemble.fr ou d'avoir un mail écrit attestant qu'il accepte que vous courriez à sa place.

L'organisateur se réserve également le droit de refuser l'accès aux participants ne respectant pas le règlement.

En cas de non-respect du règlement, aucun remboursement ne sera effectué.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques exceptionnelles et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'épreuve ou de l'annuler.

Lots et récompenses

Toutes les récompenses et lots seront disponibles sur notre site internet www.run-ensemble.fr

Droit à l'image

Par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Les photos de l'évènement seront disponibles quelques jours après la course, sur le site et les réseaux sociaux (facebook, youtube, twitter, snapchat, instagram...)

Vos photos et vidéos pourront être envoyées à notre adresse, et nous les traiterons et publierons sur notre site.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

CNIL

B.B.E s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par B.B.E pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres de B.B.E. Les destinataires des données sont : l'organisateur.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la promotion des destinataires suivants.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous

pouvez exercer en vous adressant à « Bougez en Bièvre Est », 1329 Montée du Futeau 38690 COLOMBE.

Litiges/Réclamations

Tout participant ayant subi une intervention médicale, pendant ou à l'issue des épreuves, doit faire une déclaration à l'organisation dans un délai de cinq jours. Passé ce délai, toute déclaration ne pourra pas être prise en compte, l'organisation ne pourra en être tenue pour responsable.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout désaccord ou litige n'ayant pu trouver une issue transactionnelle sera porté devant les tribunaux compétents de Grenoble.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.

Annexe 1 - Course en duo avec un chien

Obligations générales

Les chiens devront être obligatoirement identifiés et vaccinés conformément aux directives des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP).

Un même chien ne pourra faire qu'une seule course.

Le compétiteur devra respecter scrupuleusement l'allure de l'animal et s'adapter à son rythme. Ne jamais omettre de le laisser se désaltérer sur les points d'eau, et de le mouiller pour le rafraîchir.

Les chiens devront être tenus en laisse durant la totalité de leur présence sur le site de la manifestation.

Les chiens admis

Sont admis à participer uniquement les chiens de catégorie 3, sans distinction de race, avec ou sans pedigree, âgés de 12 mois au moins le jour de l'épreuve et de moins de 10 ans le jour de l'épreuve, et en bonne santé.

Sont donc exclus :

- Chiens d'attaque (1^{ère} catégorie) :
 - Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
 - Mastiff (chiens dits boerbulls)
 - ou Tosa
- Chiens de garde et de défense (2^{nde} catégorie)
 - Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier ;
 - Rottweiler;
 - Tosa ;
 - et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.
- Chiens de santé fragile :
 - Les chiens ou chiennes malades ou affaiblis.
 - Les chiennes gestantes ou allaitantes.
 - Les chiens ou chiennes handicapés.

Responsabilités des propriétaires de chien

Est considéré comme étant le légitime propriétaire d'un chien, celui ou celle dont le nom figure à ce titre sur la carte d'identification de l'animal.

Le propriétaire est pénalement responsable des dommages occasionnés par l'animal, même si celui-ci ne lui appartient pas (article 1385 du code civil).

Il est conseillé aux propriétaires de s'assurer qu'ils sont bien couverts par une assurance responsabilité civile pour les dommages que pourrait commettre leur chien.

Equipement

SONT INTERDITS : le collier étrangleur, le collier à griffes, le collier électrique, la laisse à enrouleur et tout moyen de maltraitance.

SONT OBLIGATOIRES : Laisse ou longe, extensible ou pas, de 2 mètres maximum.

Pour le chien, port d'un harnais avec attache.